

«DEUX IM SCHNEE» - EDITION 2023

CONCEPT ET DESCRIPTIF

CAMP DE NEIGE BILINGUE « DEUX IM SCHNEE » A GSTAAD SAANENLAND ET DANS L'ÖBERLAND
BERNOIS

UN PROJET CO-PILOTÉ PAR L'INITIATIVE SUISSE DE SKI GOSNOW, L'AGENCE NATIONALE POUR LA
PROMOTION DES ÉCHANGES ET DE LA MOBILITÉ MOVETIA, GSTAAD SAANENLAND TOURISMUS ET
LES CANTONS DE BERNE, BÂLE-VILLE ET GENÈVE



TABLE DES MATIÈRES

| | | |
|-------|--|----|
| 1. | CONCEPTION ET CADRE POLITIQUE DE « DEUX IM SCHNEE » | 3 |
| 2. | OBJECTIFS QUALITATIFS « DEUX IM SCHNEE » | 3 |
| 3. | OBJECTIFS QUANTITATIFS « DEUX IM SCHNEE » | 4 |
| 4. | ORGANISATION ET ADMINISTRATION | 4 |
| 4.1 | PROCESSUS ET CONDITIONS D'INSCRIPTION | 4 |
| 4.1.1 | PUBLIC CIBLE | 4 |
| 4.1.2 | NOMBRE DE CLASSES | 4 |
| 4.1.3 | PROCESSUS D'INSCRIPTION | 4 |
| 4.1.4 | CONDITIONS À L'INSCRIPTION | 5 |
| 4.1.5 | COMMUNICATION | 5 |
| 4.2 | ORGANISATION DES SEMAINES DE CAMP | 5 |
| 4.2.1 | DATES DES CAMPS | 5 |
| 4.2.2 | JUMELAGE DES CLASSES | 5 |
| 4.2.3 | JOURNÉE DE RENCONTRE – NOVEMBRE | 6 |
| 5. | BUDGET | 6 |
| 5.1 | CONTRIBUTION PAR PARTICIPANT-E, CONDITIONS DE PAIEMENT ET D'ANNULATION | 6 |
| 5.2 | FINANCEMENT DU COÛT RÉEL | 6 |
| 6. | LOGISTIQUE DU CAMP | 7 |
| 6.1 | TRANSPORT | 7 |
| 6.2 | HÉBERGEMENT | 7 |
| 6.3 | RESTAURATION | 7 |
| 6.4 | DÉROULEMENT DE LA JOURNÉE | 7 |
| 6.5 | MATÉRIEL | 7 |
| 7. | ENCADREMENT DES ELÈVES | 8 |
| 7.1 | TAUX ET NATURE DE L'ENCADREMENT | 8 |
| 7.2 | TÂCHES RELEVANT DE LA RESPONSABILITÉ DES ENSEIGNANTS-ES | 8 |
| 8. | DIRECTION DU PROGRAMME | 10 |
| 8.1 | ORGANIGRAMME | 10 |
| 8.2 | CONTACTS | 11 |

1. CONCEPTION ET CADRE POLITIQUE DE « DEUX IM SCHNEE »

Dans le Message Culture 2021-2024, le Conseil fédéral définit le multilinguisme en Suisse comme "*un élément essentiel de notre pays*", et souligne dans ce contexte l'importance de la compréhension entre les communautés linguistiques. Il déclare les échanges scolaires comme un instrument central d'acquisition de compétences linguistiques réciproques et de connaissance interculturelle entre différentes régions du pays.

Afin d'atteindre les objectifs fixés de réalisation d'échanges scolaires en Suisse, le Conseil fédéral a alloué 10 millions de francs supplémentaires sur la période 2021-2024, ce qui porte le budget total à 17,4 millions de francs.

Par ailleurs, la *Stratégie suisse de la Confédération et des cantons pour la promotion des échanges et de la mobilité* a été adoptée fin octobre 2017 par la CDIP, le DEFR, l'OFC, et l'OFAS. Elle fixe des objectifs quantitatifs et qualitatifs pour la promotion des échanges et de la mobilité jusqu'en 2024 et prévoit que tous les jeunes participeront à au moins un projet d'échange et/ou de mobilité de longue durée au cours de leur formation.

Le programme *Deux Im Schnee* s'inscrit dans cet objectif et permet à des classes partenaires de vivre une expérience d'immersion linguistique ensemble sur un même site. La transposition concrète des compétences linguistiques acquises en classe par un concept d'immersion est indiscutablement l'une des conditions clé à l'atteinte d'un meilleur degré de maîtrise de la langue, et doit se promouvoir en complément de l'enseignement classique. En plus des bénéfices linguistiques, les étudiants acquièrent des compétences interculturelles, sociales et cognitives. Dans la pratique, cependant, ces échanges sont rarement réalisés, car ils sont très coûteux, tant sur le plan financier que sur celui de l'engagement personnel du corps enseignant. Il est donc essentiel de favoriser ces échanges par un soutien stratégique et opérationnel extérieur à l'école.

Le programme *Deux Im Schnee* répond en particulier:

- Au consensus politique des partis quant à la pertinence des échanges linguistiques ;
- Au débat politique national sur l'utilité de l'enseignement prioritaire des langues nationales ;
- A la défense des minorités linguistiques du pays ;
- Aux attentes des parents en relevant l'image et la confiance en l'école publique ;
- A la possibilité de chaque élève sans distinction sociale d'accéder à un échange linguistique au cours de la scolarité obligatoire ;
- A l'éveil des élèves à une formation bilingue.

2. OBJECTIFS QUALITATIFS « DEUX IM SCHNEE »

Les 5 objectifs sont les suivants :

1. Les langues

Promouvoir l'acquisition d'une autre langue nationale, améliorer les compétences linguistiques des élèves et contribuer à l'atteinte des objectifs des plans d'études en matière d'apprentissage des langues.

2. La Suisse

Promouvoir la cohésion sociale par le développement et l'encouragement d'échanges scolaires, concrétiser la volonté politique de l'OFC en matière de promotion des langues nationales et de compréhension entre les communautés linguistiques.

3. Les sports de neige

Promouvoir les sports de neige et motiver davantage les enfants et les jeunes à pratiquer des sports d'hiver en accord avec les actuelles volontés politiques de l'Office fédéral du Sport (OFSP).

4. La solidarité

Promouvoir la connaissance réciproque des habitants de plaine et de montagne et favoriser la solidarité envers les populations locales des Alpes suisses.

5. L'environnement

Promouvoir le respect de l'environnement en inscrivant ses activités dans un cadre naturel et préservé de la faune et de la flore.

3. OBJECTIFS QUANTITATIFS « DEUX IM SCHNEE »

L'objectif quantitatif est de doubler le nombre de classes/participant-es par rapport à 2020, ce qui correspond à une participation d'environ 36 classes/900 participants.

Les hébergements d'accueil se situent à Gstaad Saanenland et autres communes de l'Oberland bernois.

4. ORGANISATION ET ADMINISTRATION

4.1 PROCESSUS ET CONDITIONS D'INSCRIPTION

4.1.1 PUBLIC CIBLE

Sont concernées en priorité les classes de 10^{ème} Harmos de la scolarité obligatoire. Dans la mesure du possible, les jumelages de classe respectent les degrés et regroupements réciproques. D'autres degrés peuvent être acceptés, à condition qu'il y ait suffisamment d'inscriptions de l'autre région linguistique représentant au maximum une année scolaire d'écart.

4.1.2 NOMBRE DE CLASSES

En principe, ne peut s'inscrire qu'une seule classe par établissement scolaire, l'objectif étant d'élargir l'offre à un nombre maximal d'établissements scolaires. Un établissement scolaire peut toutefois proposer d'autres classes, dans ce cas elles seront obligatoirement attribuées à des semaines différentes.

4.1.3 PROCESSUS D'INSCRIPTION

L'inscription se déroule en 2 phases: une **première phase court de début février à fin juin**, une **2ème phase court de début juillet à fin septembre**.

De début juillet à fin septembre, d'autres inscriptions sont possibles à condition que les régions linguistiques restent représentées de manière équilibrée.

4.1.4 CONDITIONS À L'INSCRIPTION

L'agence nationale *Movetia* met à disposition une plate-forme d'inscription online. Elle centralise et traite les demandes et dossiers d'inscription.

L'enseignant-e qui s'inscrit au programme déclare avoir lu ce présent concept et accepte la teneur du *Cahier des charges des enseignants-es*. Ces documents figurent en annexes sur la page d'inscription de *Movetia*.

4.1.5 COMMUNICATION

L'agence nationale informe de l'ouverture et des modalités d'inscription au programme *Deux Im Schnee*. Elle en gère également la communication par la création d'une boîte de messagerie générique deuximschnee@movetia.ch et la mise à disposition d'un formulaire de contact.

Une compilation de questions usuelles sous forme de FAQ est également mise en ligne.

4.2 ORGANISATION DES SEMAINES DE CAMP

4.2.1 DATES DES CAMPS

Janvier 2023

- Du lundi 9 janvier au vendredi 13 janvier 2023
- Du lundi 16 janvier au vendredi 20 janvier 2023
- Du lundi 23 janvier au vendredi 27 janvier 2023
- Du lundi 30 janvier au vendredi 3 février 2023

Mars 2023

- Du lundi 6 mars au vendredi 10 mars 2023
- Du lundi 13 mars au vendredi 17 mars 2023

Le choix de la date et du lieu de la semaine demeurent réservés au groupe de pilotage, en fonction des paires et du nombre d'élèves respectifs dans les classes.

Concernant la date, seuls des souhaits particuliers liés aux prérogatives des calendriers spécifiques des établissements scolaires peuvent être, le cas échéant, pris en compte. Aucune convenance personnelle n'est possible.

4.2.2 JUMELAGE DES CLASSES

Les jumelages sont effectués par le groupe de pilotage dès la fin septembre.

Les classes sont informées du nom, coordonnées, nom de l'établissement, canton d'origine de l'enseignant-e partenaire dès la fin du processus de jumelage (dans les 3 premières semaines d'octobre).

Les informations concernent aussi:

- Les données de la classe partenaire (nombre d'élèves, répartition en genre, nombre et nom des accompagnants-es).

- Le lieu d'hébergement du camp.

4.2.3 JOURNÉE DE RENCONTRE – NOVEMBRE

Au cours de la première quinzaine de novembre (date déterminée en juin), une journée de rencontre a lieu sur place, dans l'hébergement d'accueil prévu, avec l'ensemble des enseignants-es responsables, leurs accompagnants-es et l'un ou plusieurs membres du groupe de pilotage.

Cette journée vise à:

- Rencontrer l'enseignant-e responsable de la classe partenaire.
- Prendre connaissance de l'hébergement d'accueil du camp.
- Présenter de manière succincte les détails du camp *Deux Im Schnee* aux participants-es et les modalités de réalisation concrète
- Permettre aux enseignants-es partenaires de répartir les élèves en groupes bilingues dans les chambres de l'hébergement.
- Répondre à toutes les questions de la part des participants-es.

Cette journée est **obligatoire pour les enseignants-es responsables de camp**. Il convient donc d'anticiper et prévoir les demandes de congés auprès de la direction scolaire concernée.

5. BUDGET

5.1 CONTRIBUTION PAR PARTICIPANT-E, CONDITIONS DE PAIEMENT ET D'ANNULATION

La contribution au camp sera facturée à hauteur de CHF 360.- par participant-e (élèves et adultes)

Ce montant peut, au regard des dispositions spécifiques à chaque canton, provenir de sources différentes (subvention cantonale, participation parentale, fonds scolaires, communes etc.).

La gestion financière du camp est assurée par *Go Snow*. Toute information utile et les modalités de paiement seront communiqués dans le courant du printemps et figureront sur le site internet de Movetia.

La contribution forfaitaire de CHF 360.- comprend le forfait de ski, les cours de ski, l'hébergement, la restauration des trois repas par jour, le matériel et le transport (attention, à déduire au moment du paiement). Les goûters, cas échéant, relèvent de l'organisation et financement individuels des enseignants.

En principe, les enseignants peuvent se faire rembourser leur part de contribution par leur établissement scolaire.

L'annulation d'un-e participant-e n'est tolérée que sur présentation d'un certificat médical ou justificatif dûment approuvé par la direction scolaire.

5.2 FINANCEMENT DU COÛT RÉEL

Le coût effectif du camp bilingue s'élève à environ CHF 550.- par participant-e.

Le solde à la contribution est assuré par l'agence nationale Movetia, par les communs hôtes du camp et par des fondations privées.

6. LOGISTIQUE DU CAMP

6.1 TRANSPORT

Le transport du domicile au lieu du camp se fait en transport public. Sa réservation relève de la responsabilité des enseignants. Le coût de ce transport est déduit par l'enseignant-e responsable de la classe de la somme totale due pour le camp.

6.2 HÉBERGEMENT

L'ensemble des classes sera hébergé dans l'un des hébergements partenaires du programme (communes de Gstaad Saanenland, Grindelwald, Lenk, Interlaken, Zweisimmen, Mürren-Schilthorn).

Les classes sont réparties dans la mesure du possible en binômes par étage.

6.3 RESTAURATION

Le petit-déjeuner et le repas du soir sont pris et assurés par le lieu d'hébergement. Le repas de midi a lieu dans des restaurants sur les pistes.

Les restrictions alimentaires telles qu'alimentation végétarienne et/ou pour raisons culturelles doivent être indiquées à l'avance sur le document *Wochenplan* qui parviendra aux enseignants-es à la suite de la journée de rencontre préparatoire commune de novembre.

6.4 DÉROULEMENT DE LA JOURNÉE

| Heure (environ) | Activité | Responsabilité |
|-----------------|--|-------------------------|
| 7h | Petit-déjeuner | Lieu d'hébergement |
| 8h – 10h30 | Enseignement / Activités pédagogiques linguistiques en tandem classe | Enseignants-es |
| 11h - 11h30 | Départ au ski | Moniteurs-trices de ski |
| 13h | Repas sur les pistes | Moniteurs-trices de ski |
| 16h30 | Retour du ski | Moniteurs-trices de ski |
| 17h15 – 19h | Repos | |
| 19h - 20h | Repas du soir | Lieu d'hébergement |
| 20h – 22h | Activités de soirée | Enseignants-es |

6.5 MATÉRIEL

Le matériel (skis, bâtons, chaussures, casque) sera loué sur place auprès de magasins de sports locaux. L'équipement proposé est de dernière génération et de grande qualité. Le coût est compris dans la contribution forfaitaire.

Un tableau indiquant la taille, le poids et le niveau de ski de l'élève devra être remis au groupe de pilotage au plus tard deux semaines avant le camp de neige, de manière à prévoir sur place une remise du matériel efficace et rapide. Une fiche ad hoc sera remise à cette fin à chaque responsable de camp dans le dossier documents remis par messagerie après la séance commune d'automne.

Les élèves ne prennent pas leur propre matériel. Si un-e élève a besoin de matériel spécial (par exemple chaussures de ski) pour des raisons justifiées, aucune réduction à la contribution forfaitaire n'est possible.

7. ENCADREMENT DES ELÈVES

7.1 TAUX ET NATURE DE L'ENCADREMENT

Nous souhaitons rappeler qu'il s'agit avant toute autre chose d'un échange linguistique, et qu'en tant que tel, les activités pédagogiques liées à l'immersion et au bilinguisme doivent être privilégiées.

Afin de laisser toute la disponibilité nécessaire aux enseignants accompagnateurs de prendre en charge lesdites activités durant le camp, le ski sera sous la responsabilité des moniteurs de ski professionnels et bilingues des écoles de ski concernées par les lieux d'hébergement.

Chaque classe sera accompagnée durant le camp par deux enseignants, dont l'un au moins enseignant la langue d'immersion, et un-e collègue possédant les connaissances minimales de compréhension et d'expression nécessaires à la gouvernance d'un camp bilingue. La présence de la maître-esse de classe est vivement souhaitée.

Les activités pédagogiques linguistiques auront lieu en début de matinée, de manière à privilégier la concentration des élèves et laisser la suite de la journée à l'activité sportive du ski. Ces activités peuvent être soit un projet commun bilingue sur la semaine, préparé en amont du camp par les enseignants, soit des "cours" classiques en bilingue sur la base du matériel scolaire, soit autres activités d'immersion linguistique.

Cela étant, la pratique du ski est également importante. Par conséquent, les groupes de ski seront constitués en fonction du niveau sportif des élèves, de manière à ce que chacun puisse progresser à son rythme. Il n'y aura donc pas forcément un nombre équilibré de romands et d'alémaniques au sein d'un groupe.

7.2 TÂCHES RELEVANT DE LA RESPONSABILITÉ DES ENSEIGNANTS-ES

Il est attendu des enseignants qu'ils s'impliquent dans l'organisation générale du camp en collaboration avec le groupe de pilotage, et assurent la gestion administrative liée à leurs élèves. **Ce n'est pas un camp "clé en main"**, entièrement pris en charge par le groupe de pilotage. Ce dernier assure la coordination générale des camps, la constitution des partenariats, l'organisation de la séance préparatoire commune en automne, l'ensemble de la logistique (réservation des lieux d'hébergement, repas, cours de ski), la constitution et remise aux participants de tout document logistique et sa gestion financière. **Tout l'aspect pédagogique en amont, sur place et après le camp relève de la responsabilité des enseignants**, ainsi que le suivi des élèves.

Un compte-rendu détaillé des activités pédagogiques réalisées devra être remis au terme du camp au groupe de pilotage.

Ces activités peuvent faire l'objet d'une publication, à des fins d'exemple de good-practice en matière d'activités bilingues.

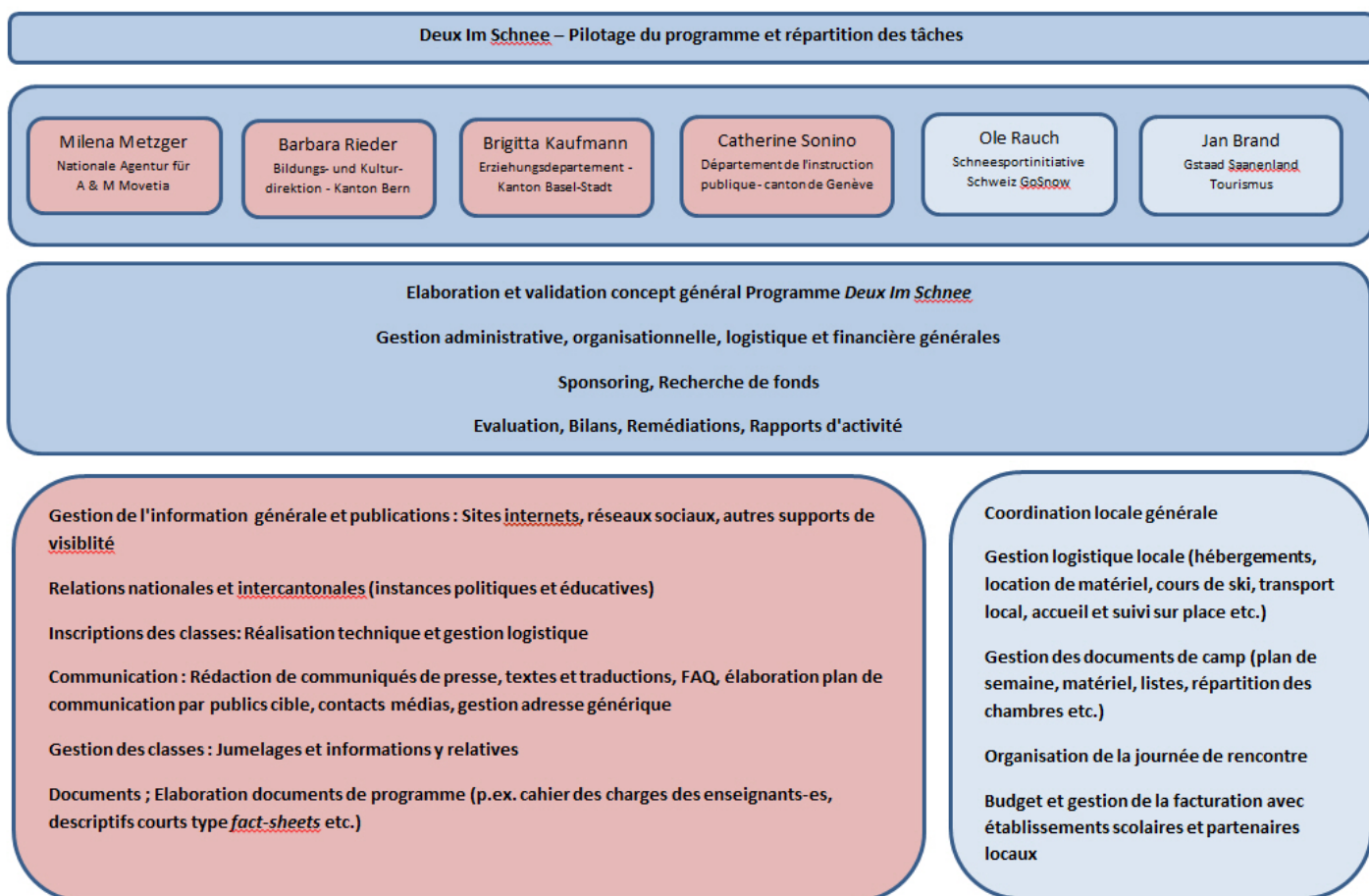
Lors de l'inscription, l'enseignant-e responsable atteste par coche digitale:

- De la prise de connaissance de ce concept et de son accord.
- De l'approbation du *Cahier des charges des enseignants-es*.

- De l'engagement à respecter la complétude et les délais de retour de tout document utile à l'organisation.
- De l'engagement au paiement du camp selon les prescriptions données.

8. DIRECTION DU PROGRAMME

8.1 ORGANIGRAMME



8.2 CONTACTS

Milena Metzger
Responsable de projets Enseignement scolaire
Movetia
Dornacherstrasse 28A
4500 Soleure
+41 32 462 00 50
milena.metzger@movetia.ch

Ole Rauch
Schneesportinitiative Schweiz
Finkenhübelweg 11
CH-3012 Bern
+41 31 307 47 62
ole.rauch@gosnow.ch

Jan Brand
Gstaad Saanenland Tourismus
Promenade 41
CH-3780 Gstaad
+41 33 748 81 13
michel.zysset@gstaad.ch

Catherine Sonino
Responsable Unité transversale Echanges & Mobilité DIP
Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse
5A, ch. de l'Echo, 1213 Onex
+41 22 327 06 43
catherine.fernandez@etat.ge.ch

Barbara Rieder
Koordinatorin Sprachaustausch
Bildungs- und Kulturdirektion des Kantons Bern
Amt für Kindergarten, Volksschule und Beratung
Sulgeneckstrasse 70, 3005 Bern
+41 31 633 34 30
barbara.rieder@be.ch

Brigitta Kaufmann
Kantonale Austauschverantwortliche
Erziehungsdepartement Basel-Stadt
Pädagogisches Zentrum PZ.BS
Claragraben 132A, 4005 Basel
+41 61 267 17 76
brigitta.kaufmann@bs.ch